

Votre correspondant  
Responsable de l'établissement

DEMEYER Jérôme  
16 Avenue des Frères Lumières

Tél : 0972102510

94360 BRY SUR MARNE

Logement N° 322

V/Réf: DEM

N/Réf: REL1/DEM17092024

Objet : **Retard de paiement**

BRY SUR MARNE, le

17 septembre 2024

R1 : **1ère RELANCE**

Madame, Monsieur,

A ce jour, nous n'avons pas réceptionné votre règlement pour la redevance courante.

Votre compte locatif présente un solde débiteur de 1710,04 euros

Nous vous rappelons qu'en vertu de votre contrat, la redevance est due à terme échu, au plus tard le 5ème jour du mois suivant.

Aussi, nous vous remercions de procéder, sous 7 jours, à compter de la date de réception de cette lettre, au règlement de cette échéance.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Responsable de l'établissement

Votre correspondant :  
Delphine DUPAS  
Gestionnaire Locative  
[amli\\_diorama@batigere.fr](mailto:amli_diorama@batigere.fr)

DEMEYER Jérôme  
RESIDENCE SOCIALE AMLI  
16 avenue des Frères Lumière  
Logement N° A322  
94360 BRY SUR MARNE

Bry sur Marne, le 21 août 2024

**Objet** : Retard paiement –Relance

Monsieur,

A ce jour, nous n'avons pas réceptionné votre règlement pour la redevance courante, 434.33€  
Votre compte locatif présente un solde débiteur total de 1275.71 euros.

Nous vous rappelons qu'en vertu de votre contrat, la redevance est due à terme échu, au plus tard le 5ème jour du mois suivant.

Aussi, nous vous remercions de procéder, **sous 7 jours**, à compter de la date de réception de cette lettre, au règlement de cette échéance.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Delphine DUPAS  
Gestionnaire Locative  
AMLI Délégation Grand Paris  
Résidence "DIORAMA"  
16 avenue des Frères Lumière  
94360 BRY-SUR-MARNE



Votre correspondant :  
Mariama JAW  
Cheffe d'établissements  
[amli\\_diorama@batigere.fr](mailto:amli_diorama@batigere.fr)

DEMEYER Jérôme  
RESIDENCE SOCIALE AMLI  
16 avenue des Frères Lumière  
Logement N° A322  
94360 BRY SUR MARNE

Bry sur Marne, le 23 janvier 2024

**Objet** : 2ème Relance

**2ème - DERNIERE RELANCE**

Monsieur,

Malgré notre lettre de rappel, nous constatons que vous restez redevable envers notre association de la somme de **607.40 €**.

Par conséquent, nous vous demandons d'effectuer le règlement, et ce avant le 30/01/2024.

**En cas de difficultés financières, il est impératif de nous contacter immédiatement afin de rechercher rapidement des solutions permettant de résorber votre dette.**

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Mariama JAW  
Cheffe d'établissements

AMLi est membre de  **Présence** et de **BATIGERE**

**collectifpresence.org • accueil@amli.asso.fr**

Siège social : 13, rue Clotilde Aubertin, BP 20308, 57006 METZ CEDEX 01 • Tél. : 03 86 16 33 00 • Fax. : 03 87 16 33 01

Association pour l'Accompagnement, le Mieux-Être et le Logement des Isolés • Association loi 1908 inscrite au registre des associations du Tribunal d'Instance de Metz le 09 novembre 1965 sous le volume XXVIII n°9 • Siren 775 618 929 • APE 5590Z